

MOUVEMENT DES LAICS de la famille de Sainte Marcelline



INSTITUT DES SŒURS MARCELLINES
PIAZZA TOMMASEO

Milan, 2002

Traduction de l'italien : Sœur Vittoria Bertoni

"Que le Seigneur, qui a daigné faire de nous
une seule famille par les liens de la religion
et de la charité, veuille nous bénir tous."
(Mgr Biraghi, Lettre du 24.12.1860)

L.G	Lumen Gentium - Constitution sur l'Église
AA	Apostolicam auctuositatem - document du Concile sur l'apostolat des Laïcs
ChL	Christi fideles Laici - Exhortation apostolique après le synode de 1988
VC	Vita consecrata - Exhortation apostolique après le synode de 1996
A1	Manuscrits de Mgr Biraghi
A2	Notes de Mgr Biraghi - Archives de la Maison-Mère
r	Règle des Sœurs de Ste Marcelline, édition de 1853
R	Constitutions des Sœurs de Ste Marcelline, Edition de 1921
C	Constitutions des Sœurs de Ste Marcelline, édition de 1980
NdD	Normes du Directoire des Sœurs de Sainte Marcelline, édition 1987

INTRODUCTION

LA FAMILLE DE SAINTE MARCELLINE DANS L'EGLISE ET DANS LE MONDE

" Aujourd'hui beaucoup d'Instituts, souvent en raison de situations nouvelles, sont parvenus à la conviction que leur charisme peut être partagé avec les laïcs, qui, par conséquent sont invités à participer de façon plus intense à la spiritualité et à la mission de l'Institut lui-même.

Ces nouvelles expériences de communion et de collaboration méritent d'être encouragées pour divers motifs.

En effet il pourra en résulter, avant tout, le rayonnement d'une spiritualité qui porte à l'action au-delà des frontières de l'Institut ; ce dernier comptera ainsi sur de nouvelles forces pour assurer dans l'Église la continuité de certaines de ses activités caractéristiques. Une autre conséquence positive pourra aussi être de faciliter une entente approfondie entre personnes consacrées et laïcs, en vue de la mission : inspirés par les exemples de sainteté des personnes consacrées, les laïcs seront introduits à l'expérience directe de l'esprit des conseils évangéliques et, en vue de la transformation du monde selon le cœur de Dieu, seront ainsi encouragés à vivre l'esprit des Béatitudes et à en témoigner". (VC 54,55)

LA FAMILLE DE SAINTE MARCELLINE

La Famille de Sainte Marcelline dans le contexte ecclésial comprend :

1. les sœurs Marcellines
2. les laïcs de la Famille de Sainte Marcelline
3. les collaborateurs des œuvres apostoliques des Sœurs Marcellines
4. les élèves, les anciens élèves, les malades, les assistés, les hôtes et les amis des Sœurs Marcellines

1. Les Sœurs Marcellines : consacrées à Dieu par les vœux de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, les Sœurs Marcellines forment plusieurs communautés, répandues dans le monde entier ; elles portent la Bonne Nouvelle par la Parole et le témoignage de leur vie.

2. Les Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline sont des laïcs qui, ayant trouvé dans le style de vie des religieuses Marcellines et dans leur spiritualité des énergies nouvelles pour vivre leur appel à la sainteté et leur mission dans le monde, souhaitent s'engager de façon particulière au service de l'Église et du Royaume de Dieu. Certains d'entre eux, après un sérieux cheminement spirituel, choisissent de se lier plus profondément au charisme et à la vie de l'Institut par la profession des conseils évangéliques, sans pour autant, négliger les obligations de leur état de vie.

- 3. Les Collaborateurs des Marcellines** sont, aussi bien des gens qui exercent une profession libérale que des employés ou des bénévoles qui travaillent avec les Sœurs Marcellines dans les différents domaines de leur mission; ils s'efforcent de connaître le charisme de la Congrégation, afin de parvenir à une meilleure collaboration. C'est aux sœurs Marcellines et aux Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline que revient la tâche de les aider à trouver leur place dans la grande famille de Sainte Marcelline.
- 4. Les Élèves, les Anciens Élèves, les Malades, les Assistés, les Hôtes et les Amis des Marcellines** sont tous ceux qui trouvent dans la famille des religieuses Marcellines un accueil fraternel, ainsi que l'aide et la lumière nécessaires pour réaliser le projet de Dieu dans leur vie.

Bien que les liens et les degrés de l'engagement dans la Famille de Sainte Marcelline soient différents, toutes ces personnes sont intimement unies et forment une seule grande famille dont le cœur est Jésus Christ, Maître, Sauveur et Seigneur.

Cette règle de vie, simple et modeste, ne s'adresse, toutefois, qu'aux Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline.



CHAPITRE I^{er}

IDENTITE DU LAÏC DE LA FAMILLE DE SAINTE MARCELLINE

"Au seuil du troisième millénaire, l'Église tout entière, pasteurs et fidèles, doit sentir plus fortement la responsabilité qu'elle a d'obéir au commandement du Christ : " Allez dans le monde entier et prêchez l'Évangile à toutes les créatures"(Mc 16,15), et de prendre un nouvel élan missionnaire. A l'Église est confiée une entreprise de grande envergure, exigeante et magnifique : celle d'une nouvelle évangélisation, dont le monde d'aujourd'hui a un immense besoin. Les fidèles laïcs doivent se sentir partie prenante dans cette entreprise, appelés qu'ils sont à annoncer et à vivre l'Évangile, en servant la personne humaine et la société dans tout ce que l'une et l'autre présentent de valeurs et d'exigences". (Ch. L 64)

1. Fondée en 1838 à Cernusco sur Naviglio par Mgr Louis Biraghi, la Congrégation des Sœurs de Sainte Marcelline essaie de réaliser la mission que son Fondateur lui a confiée. (NdD I, 2)
2. Selon le dessein de sa volonté et par sa grâce, le Seigneur appela à vivre le projet de Mgr Biraghi, en premier la jeune Marina Videmari, pierre de base de tout l'édifice. Collaboratrice fervente, généreuse et fidèle, elle fut la première Mère Générale de l'humble famille religieuse que Mgr Biraghi marqua des traits de son charisme. (NdD I,3)
3. Conformément au désir de l'Église et sous l'impulsion du Saint Esprit, l'Institut des Sœurs de Sainte Marcelline a appelé les laïcs à vivre de son charisme. Par un document, rédigé

en 1992, lors du XXIIe Chapitre Général, il les a associés à sa mission apostolique et en 1998, lors du XXIIIe Chapitre, il a approuvé leur première règle de vie.

4. Le charisme, dont l'Esprit Saint a fait don à Mgr Biraghi, s'incarne dans les Constitutions et la tradition de l'Institut. Cela engage les religieuses Marcellines à vivre un apostolat de témoignage, soutenu et vivifié par une union profonde et intime avec le Christ, Sauveur et Maître. (NdD I, 4)
5. Religieuses et Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline sont appelés à être contemplatifs dans l'action, à faire connaître Jésus par leur parole et, encore plus, par leur présence évangélique et leur disponibilité au service de leurs frères. (NdD I, 5). Les Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline s'engagent à réaliser cet appel dans leur milieu de vie (famille, profession, monde du travail, paroisse, bénévolat, culture, politique, etc.) pour le bien de tout homme, de l'Église et de la société.
6. Cœur de la mission : l'amour de Jésus Sauveur, centre vital de l'être et de l'action de tous les membres de la Famille de Sainte Marcelline. (NdD I, 6)
7. Style de la mission : les religieuses et les Laïcs de la Famille de sainte Marcelline aiment leurs frères de l'affection et de la force du Cœur du Christ, puisant les énergies nécessaires à leur dévouement dans la Parole du Seigneur, selon un style :
 - de simplicité et d'humilité
 - de bonté et de joie
 - d'équilibre et de vie laborieuse
 - d'esprit de sacrifice inlassable et serein, de fidélité au charisme de l'Institut et aux orientations de l'Église (NdD I, 7)

8. Domaine de la mission : comme tout vrai disciple de Jésus, le Laïc de la Famille de Sainte Marcelline s'engage à vivre en toute cohérence selon l'Évangile

- **dans le milieu familial**

La famille demeure le premier but du projet éducatif de Mgr Biraghi (QUARTA, *Sante per educare*, chapitre IV). Dans un climat de sérénité et de prière le laïc de la Famille de Sainte Marcelline exercera, donc, son premier apostolat d'accueil et de charité en famille.

Le Laïc de la Famille de Sainte Marcelline vivra le sacrement du mariage selon l'exemple de Marie, épouse et mère.

Comme elle, il s'entraînera à aimer. Solide dans les épreuves, il apprendra la force du silence et offrira ses difficultés à Dieu pour que la valeur incontestable de la famille soit gardée en toute famille. Son œuvre éducative aura le dynamisme d'un acte créatif qui, tout en respectant l'originalité de chacun, formera des personnes responsables, capables de choix libres et honnêtes.

- **dans le milieu professionnel**

L'engagement des laïcs à la sainteté s'étend aussi à leur vie professionnelle pour le bien de tout être humain et de la société. Il faut se servir de "*la science pour vaincre le monde*"(r p. 47), disait Mgr Louis Biraghi.

Par le sérieux de leur préparation professionnelle, les Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline s'opposeront donc, à la superficialité des opinions, au gaspillage des talents non exploités, au manque d'esprit, à l'injustice, à la réussite à tout prix, à l'arrogance du moi, à l'affirmation de ses intérêts et du profit personnel.

Selon l'invitation du bienheureux Biraghi, ils lutteront en faveur de la vérité et de la justice "par les attraites de la charité,

de la beauté, de la vérité et la sainteté de leur exemple”.(A2 pages 39,40)

- **dans le milieu ecclésial**

Les laïcs de la Famille de Sainte Marcelline vivront activement leur appartenance à l'Église locale et universelle en ayant à cœur les exigences du Peuple de Dieu répandu sur toute la terre.(Ch. L 25)

Tout particulièrement, ils soutiendront et animeront les initiatives de la Famille de Sainte Marcelline

CHAPITRE II

L'APPEL UNIVERSEL A LA SAINTETE

"Le saint Concile adjure avec force, au nom du Seigneur tous les laïcs de répondre volontiers, avec élan et générosité à l'appel du Christ qui, en ce moment même, les invite avec plus d'insistance, et à l'impulsion de l'Esprit Saint. Que les jeunes réalisent bien que cet appel s'adresse très particulièrement à eux, qu'ils le reçoivent avec joie et de grand cœur.

C'est le Seigneur Lui-même qui, par le Concile invite à nouveau instamment tous les laïcs à s'unir plus intimement à Lui de jour en jour, et à prendre à cœur ses intérêts comme leur propre affaire (cf. Ph 11,5) à s'associer à Sa mission de Sauveur. Il les envoie encore une fois en toute ville et en tout lieu où Il doit aller Lui-même (cf. Luc X, 1)" (AA 33)

9. L'appel de l'Église du Concile qui, en ce début du troisième millénaire est devenu par la voix du Saint Père encore plus clair et urgent, sollicite tous les chrétiens à découvrir et à accueillir leur vocation personnelle à la sainteté, en vue de la réalisation du dessein que Dieu a conçu pour chacun de ses enfants.
10. La vocation est un appel que l'on accueille à la fois comme un don et comme un devoir, en vue de sa propre croissance spirituelle et pour le bien de tous.
11. Un tel "appel" peut être entendu à des âges différents, après des cheminements spirituels différents. Celui ou celle qui écoute cet appel aura soin, avant de s'y engager, de vérifier l'authenticité de sa vocation par un préalable discernement spirituel et par la direction spirituelle

12. Il s'avère nécessaire, en outre, de se laisser guider par ces quelques éléments qui caractérisent l'état laïc :

- vivre en plénitude la consécration de son baptême et vivifier son existence par l'esprit des Béatitudes. (LG 10.35.38 ; AA4)
- accueillir l'appel personnel à la sainteté et le réaliser avec simplicité et humilité par son travail quotidien et là où l'on se trouve à œuvrer.

13. Si dans cette période de recherche on choisit de cheminer en communion avec des frères et des sœurs qui reconnaissent dans le charisme des Marcellines une aide à vivre leur propre vocation de laïc, on s'unira à eux de manière à mieux comprendre les valeurs qui caractérisent le charisme de l'Institut et son style de vie.

CHAPITRE III

DISCERNEMENT ET PARCOURS DE FORMATION

"La formation des fidèles laïcs a comme fondement la découverte toujours plus claire de leur vocation personnelle et la disponibilité toujours plus grande à la vivre dans l'accomplissement de leur mission. Dieu m'appelle et Il m'envoie comme ouvrier à sa vigne ; Il m'appelle et Il m'envoie travailler à l'avènement de son Règne dans l'histoire : cette vocation et cette mission personnelles définissent la dignité et la responsabilité de chaque fidèle laïc, et elles constituent la ligne de force de toute l'œuvre de formation. Celle-ci a pour but d'aider à reconnaître avec joie et gratitude cette dignité et à faire face fidèlement et généreusement à cette responsabilité". (Ch. L 58)

14. Les étapes nécessaires à un vrai discernement sont :

- l' **orientation**
- l' **adhésion**
- l' **engagement**

L'orientation

15. Il s'agit d'une période où la personne qui le souhaite peut, avant de s'engager comme Laïc de la Famille de Sainte Marcelline, connaître de plus près le charisme et la mission des Marcellines.

16. Durant cette période, le candidat prendra nécessairement soin de sa formation humaine et chrétienne ; il sera aussi invité à connaître le charisme de l'Institut, sa tradition historique et la spiritualité de son fondateur, cela par des ren-

contres de formation qui l'aideront à rendre plus solide et ferme son choix de vie.

17. Au Laïc de la Famille de Sainte Marcelline on confiera la tâche de s'occuper personnellement de l'animation vocationnelle, ainsi que du cheminement initial de tout candidat. Celui-ci sera encouragé à lire et à méditer quelques textes significatifs de l'Institut.
18. Le candidat sera encouragé à faire de Dieu et de son Règne le centre de son existence, à se nourrir d'un esprit de foi simple et solide, à s'engager dans une vie sacramentelle profonde et à se dévouer à la mission d'annoncer le Seigneur Jésus.
19. Quand le candidat aura acquis une claire volonté d'adhésion à la communauté des Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline, lui-même il manifestera sa disponibilité de participation à la spiritualité de la grande famille de Sainte Marcelline.

L'adhésion

20. Cette étape est marquée par un temps de connaissance réciproque et de formation. Elle se fera par l'accompagnement de responsables dans une communauté ou dans un groupe qui partage et suit le même chemin de formation.
21. Dans cette première étape de vie du Mouvement des Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline, les responsables de formation seront des religieuses déléguées par chaque communauté et tous les laïcs qui ont fidèlement fait partie du Mouvement depuis plusieurs années. Cependant il s'avère important que cette étape d'adhésion soit vécue le plus possible en communion avec le groupe.

22. En cette période la formation sera tout particulièrement soignée; elle exigera des connaissances théologiques, ecclésiales, pastorales, culturelles et tout particulièrement, des connaissances du charisme des Marcellines
23. En ce qui concerne les temps, les programmes et les méthodes, on tiendra compte des caractéristiques spirituelles de chacun, de ses possibilités, de sa disponibilité et de sa réelle croissance intérieure, selon l'illumination et les charismes que l'Esprit de Dieu, seul et vrai formateur de toute âme, lui accorde.
24. Tout candidat travaillant au discernement choisira avec ses formateurs le moment convenable pour s'engager, en tant que Laïc, dans la Famille de Sainte Marcelline

L'engagement

25. L'accueil dans la famille de Sainte Marcelline se fait au cours d'une célébration liturgique pendant laquelle le candidat prononce la formule de l'engagement.
26. Un tel geste est précédé d'une demande écrite adressée à la Mère Générale de l'Institut. Cette lettre doit exprimer les motivations d'un tel choix.
27. Au moment de l'accueil, la Famille de Sainte Marcelline s'engage à fournir au Laïc le soutien nécessaire pour sa vie spirituelle et fraternelle ; de son côté, le Laïc s'engage à suivre cette règle de vie, si modeste soit-elle, par un style de vie cohérent avec son choix. Il s'engage aussi à partager la mission des Marcellines dans le monde.
28. L'engagement au charisme et à la spiritualité des Marcellines est dynamique. Cela peut se faire de deux façons différentes,

selon la liberté de l'appel que l'Esprit donne à chacun (cf. introduction, 2). Celui qui se sent appelé à un choix plus radical pourra s'engager par le lien plus fort de la profession des conseils évangéliques en conformité à son état de vie.

29. Une mission tout à fait particulière est confiée dans les différents groupes aux personnes souffrantes et malades. Selon le désir explicite de la Vierge à l'Enfant en pleurs, elles seront le levain de la mission de la Famille de Sainte Marcelline, dans l'Église.

La formation permanente

30. La formation permanente est fondamentale et accompagne la personne tout au long de sa vie. Jour après jour, on vit la foi par :

- le mûrissement des choix personnels, en vue d'une mission spécifique au sein de l'Église.
- l'écoute de la parole de Dieu et l'approfondissement de l'esprit des Béatitudes
- le soutien indispensable des sacrements de l'Eucharistie et de la Réconciliation
- une meilleure connaissance du charisme des Marcelines à travers les écrits du Fondateur et la tradition de l'Institut

31. La formation permanente se réalise au niveau personnel et au niveau communautaire :

- au niveau personnel : par la prière, la lecture, l'étude et la direction spirituelle
- au niveau communautaire : par les rencontres, les recollections, les retraites, les sessions, les rassemblements fraternels.

CHAPITRE IV

VIVRE EN LAÏCS DE LA FAMILLE DE SAINTE MARCELLINE

"La vie selon l'Esprit, dont le fruit est la sanctification (Rom 6,22 ; cf. Ga 5,22), suscite en tous les baptisés et en chacun d'eux le désir et l'exigence de suivre et d'imiter Jésus-Christ, en accueillant ses Béatitudes, en écoutant et méditant la Parole de Dieu, en participant de façon consciente et active à la vie liturgique et sacramentelle de l'Église, en s'adonnant à la prière individuelle, familiale et communautaire, en s'ouvrant à la faim et à la soif de justice, en pratiquant le commandement de l'amour dans toutes les circonstances de la vie et dans le service auprès de leurs frères, spécialement de ceux qui sont humbles, pauvres et souffrants". (Ch. L 16)

32. La dimension contemplative et la dimension apostolique exprimées dans l'icône de Marthe et Marie caractérisent la vie des Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline.

33. Dimension contemplative

"Notre vie devrait être une oraison continuelle, de sorte que notre dialogue avec Dieu ne soit jamais interrompu". (L7.5.1842)

"Invoquez incessamment l'Esprit-Saint ; tous les dons viennent à l'âme de l'Esprit de Dieu. Priez, priez!". (L18.5.1839)

La vie des Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline est entièrement fondée sur ce programme exigeant :

- une attitude intérieure de disponibilité à la volonté de Dieu qui se manifeste dans les choix de tous les jours
- des moments réservés à la prière personnelle, à l'examen de conscience, à l'écoute de la Parole et, possible-ment, à la Liturgie des heures. La lecture et la méditation de la Parole permettent de connaître le Seigneur, de comprendre le mystère de l'existence de Jésus ; elles nous indiquent le chemin à suivre pour lui être semblables (Un solo Spirito, p. 63)
- la célébration et l'adoration de l'Eucharistie. C'est là que demeure "notre plus profonde consolation". (L 7.4.1846)
- l'adoration eucharistique est le prolongement de la célébration eucharistique. C'est le moment où il nous est donné de parler cœur à cœur avec le Seigneur, afin d'instaurer un dialogue ouvert et confiant avec lui. (L 15.12.1844)
- la fidélité à la récitation du Rosaire par lequel on exprime *"un grand amour et dévotion à la Sainte Vierge, Mère de Jésus et notre Mère"*(R 97). Ce trait marquant de la spiritualité des Marcellines vient du rôle que Marie a eu dans la vie de la Congrégation. Marie est présente de manière discrète, mais active à la naissance de la Congrégation et dans son développement ; le message de Marie à Sœur Élisabeth vient confirmer cette présence.
- le silence intérieur, même au milieu des activités et du vacarme du monde ; il facilite la rencontre et la communion incessante avec Dieu, ainsi que le demande Mgr Biraghi. *"Conservez l'esprit d'oraison, conservez une douce et sainte union avec Jésus-Christ"*(7.5.1842) *"afin de pouvoir écouter la voix de l'Esprit Saint qui parle dans la solitude, le silence, le calme"*. (Un Solo Spirito, p. 72)

34. Dimension apostolique

"Jésus vous fait expressément une grâce : celle de vous associer à l'œuvre même pour laquelle il est venu au monde, c'est-à-dire le salut des âmes." (A2 page 89)

"Vous êtes associés au ministère de Jésus Christ, vous êtes comme les saints apôtres, ministres de grâce." (A2 page 89)

Tout Laïc de la Famille de Sainte Marcelline, conscient de sa consécration baptismale, sait que en tant que baptisé il est appelé à être missionnaire de l'Évangile, cela tout spécialement par son témoignage de vie chrétienne.

Les Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline, fidèles au charisme de l'Institut sont appelés à proclamer le message de Jésus Sauveur et à le faire connaître

- davantage par la force de l'exemple que par de nombreux préceptes
- par la joie, la simplicité et l'humilité
- par l'esprit de famille qui est l'un de traits caractéristiques de la Congrégation.

De même que l'Église, pleine d'enthousiasme, entre dans le troisième millénaire, les Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline s'engagent à vivre une nouvelle évangélisation dans leurs milieux familiaux, dans leurs milieux de travail, dans l'Église locale, dans le monde.

Ils seront attentifs aux autres, signes de communion et de réconciliation. Par la douceur, l'amour et la concorde, valeurs auxquelles Mgr Biraghi tenait énormément, ils tâcheront de parvenir à l'« *unum sint* »

Ils se rappelleront que le charisme des Marcellines les engage aussi à une préparation culturelle et professionnelle soignée, à faire des choix concrets dans leur travail en vue

"de rendre gloire à Dieu et d'entraîner tous les hommes à honorer et à aimer notre bienaimé Jésus" (L 8,6,1844)

"Le monde exige la science et vous, vous vous servirez de la science pour vaincre le monde ; souvent celui-ci se sert d'elle pour le mal, vous, vous vous en servirez pour le bien".(r. p. 50)

Attentifs aux signes des temps, ils coopèrent à l'œuvre d'évangélisation de l'Église pour que tout homme sache qu'il est aimé de Dieu et qu'il puisse être atteint par le don de son salut.

Tout spécialement ils éduqueront les jeunes

- à défendre la vie, les droits de la personne, la sauvegarde de la création
- à prendre soin des plus faibles, des démunis, des délaissés.
- à prendre conscience du rôle social de la femme, qui est au cœur de l'œuvre éducative de Mgr Biraghi.

CHAPITRE V

LA VIE COMMUNAUTAIRE

35. Le Laïc de la Famille de Sainte Marcelline, en raison de sa consécration baptismale et de sa participation au charisme des Marcellines, prendra conscience de la dimension communautaire de sa vocation.
36. Inséré dans l'Église locale, il participera à la liturgie et à la vie ecclésiale en privilégiant sa communauté paroissiale, où l'on forme et prépare les membres du Peuple de Dieu. Il y favorisera un climat de communion et de participation.
Les Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline, dans leur milieu de vie, formeront une communauté de foi, de prière et d'action selon la physionomie qui leur est propre.
37. Ils favoriseront la communion fraternelle des différents membres de la Communauté de Sainte Marcelline par des rencontres informelles, des réunions régulières de prière, par des études et en mettant à disposition leur temps libre, selon le programme du groupe dont ils font partie. Il est bon que les membres de chaque communauté favorisent leur connaissance réciproque et leur amitié en offrant leur aide spirituelle et concrète et leur solidarité, aussi bien dans les moments de joie que dans les moments de peine. Tout spécialement : qu'ils se soutiennent mutuellement dans leur propre vocation de Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline.

CHAPITRE VI

LA VIE FRATERNELLE ET SON ORGANISATION

38. L'esprit de famille qui nous unit en un seul cœur. (L. 14.1.1849) doit marquer toute communauté ; cela exige "une humble considération de soi, la compréhension réciproque, la bienveillance, la discrétion des paroles, l'esprit de sacrifice et une constante bonne volonté de la part de tous"

Il s'agit d'un long cheminement qui, tous les jours, engage à la conversion et à l'espérance. On construit la fraternité par l'élimination des barrières qui mettent en danger la communion des cœurs : les différences de culture, de profession, de souche sociale, de tempérament et les divergences idéologiques. Jésus-Christ, présent par la foi de chacun, cœur de la vie de chacun et de la communauté, est la véritable motivation et la force de cohésion de la fraternité.

39. Notre vie de communion s'exprime tout particulièrement en des rencontres communautaires au cours desquelles nous tâcherons de promouvoir la croissance spirituelle et l'action apostolique du groupe. L'élément distinctif de notre "œuvrer ensemble" est le dialogue serein, constructif, respectueux des personnes, ouvert à l'accueil réciproque. Tout Laïc de la Famille de Sainte Marcelline se sent coresponsable ; il participe à la mission et aux activités apostoliques qu'il a assumées au nom de la communauté.

Afin de rendre la communauté plus dynamique, tout Laïc de la Famille de Sainte Marcelline met généreusement au service de tous ses propres talents et ses compétences.

40. Les responsables des communautés des Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline sont estimés, en raison de leur service, comme un signe de la présence de Dieu, force de convergence et d'union de la mission.

Qu'eux-mêmes ils considèrent leur mandat comme un service rendu à l'Église et qu'ils l'accomplissent avec joie et en toute disponibilité pour la croissance spirituelle de tous et de la communauté.

Ils prépareront fidèlement et soigneusement les réunions et feront tout leur possible pour qu'elles soient fructueuses et atteignent les objectifs fixés.

Ils mettront toute réunion et activité sous la protection de Dieu, en invoquant sa lumière.

CHAPITRE VII

MALADIE ET MORT

41. Les frères marqués par la maladie ou la souffrance ne se laisseront pas aller à la tristesse, mais, mettant leur confiance en la bonté et la miséricorde de Dieu, ils endureront l'épreuve et la considéreront comme une visite du Seigneur, un privilège que le Père leur accorde en vue de les associer à la passion de Jésus Christ et à sa mission rédemptrice. Ils se prépareront à recevoir le sacrement des malades et le réconfort de l'Eucharistie.

Surtout, en ce moment de souffrance, ils seront réconfortés et aidés par la prière et le service fraternel de tous les Laïcs de la Famille de Sainte Marcelline ; ceux-ci les soutiendront dans leur foi jusqu'à la rencontre définitive avec le Seigneur.

Tous participeront aux prières de suffrage des frères défunts et chaque année célébreront pour eux une Sainte Messe. A cette fin on enregistrera la date d'entrée dans la lumière de tous les Laïcs de la famille de Sainte Marcelline. Comme pour les sœurs défuntes de la Communauté on fera mémoire d'eux, lors de la prière quotidienne.

Cette règle de vie – si modeste soit-elle – veut être une aide offerte à tout Laïc de la Famille de Sainte Marcelline pour que, selon la vocation et la mission des Sœurs de Sainte Marcelline, il vive plus pleinement sa vie chrétienne, à la gloire de Dieu et en vue de sa propre réalisation en Jésus- Christ, unique vie et véritable espérance

TABLE DES MATIERES

La famille de Sainte Marcelline dans l'Église et dans le monde	page 4
L'identité du Laïc de la famille de Sainte Marcelline	page 7
L'appel universel à la sainteté	page 11
Discernement et parcours de formation :	
L'orientation	page 13
L'adhésion	page 14
L'engagement	page 15
La formation permanente	page 16
Vivre en Laïcs de la famille de Sainte Marcelline	
La dimension contemplative	Page 17
La dimension apostolique	page 19
La vie communautaire	page 21
La vie fraternelle et son organisation.....	page 22
Maladie et mort	page 24